Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE EN ARMÉNIE

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 8 au 10 décembre 2018

Les résultats des élections législatives anticipées et l'arrestation de Robert Kocharian dominent la presse.

L'alliance « Mon pas » de Nikol Pachinian remporte les élections législatives avec 70.44% des votes/ La Commission électorale centrale a présenté les résultats des élections législatives anticipées du 9 décembre. Selon les résultats, le prochain parlement sera composé de l'alliance « Mon pas » de Nikol Pachinian qui a obtenu 70,44% soit 884 849 votes, du parti «Arménie prospère» de Gagik Tsaroukian qui a obtenu 8,27% soit 103 837 votes et du parti «Arménie lumineuse» qui a obtenu 6,37% soit 80 049 votes. Les autres forces politiques n'ont pas franchi le seuil de passage de 5% prévu pour les partis. Selon les données de la Commission électorale, le taux de participation aux élections était de 48,6% contre environ 61% lors des dernières élections législatives tenues en avril 2017. Les Républicains ont profité de cette différence pour minimiser l'ampleur de la victoire de N. Pachinian. Le vice-président de l'ancien parti au pouvoir, Armen Ashotian, a déclaré que cela reflétait «l'apathie et la déception populaires» envers le gouvernement de N. Pachinian. Selon les Républicains, ce taux bas prouverait que la tenue des élections législatives anticipées en décembre n'était pas « une demande populaire, mais le résultat des calculs politiques et des intérêts personnels de Nikol Pachinian ». Nikol Pachinian a déclaré que le taux de participation était inférieur à celui de 2017, principalement parce que les électeurs n'étaient plus soudoyés par les Républicains. Selon N. Pachinian, sous l'ancien gouvernement le nombre de personnes participant aux élections était régulièrement gonflé à la suite des fraudes. N. Pachinian n'a pas exclu que certains de ses partisans ne se soient pas donné la peine de voter dimanche parce qu'ils étaient confiants quant à la victoire écrasante de « Mon pas ». Selon le politologue Karen Kocharian, les résultats des élections législatives étaient attendus et aucun développement post-électoral n'aurait lieu faute de circonstance pour douter du résultat. Quant aux forces politiques « traditionnelles » qui n'ont pas réussi à dépasser le seuil de passage, K. Kocharian a déclaré que ces partis nécessitent des changements intérieurs et que la société rejette les « visages fatigués ». La presse note que malgré les accusations des Républicains ainsi que de certains représentants d' « Arménie prospère » d'abus par l'alliance « Mon pas » de ressources administratives, les observateurs et les médias ont signalé beaucoup moins de cas de fraudes graves que par le passé. En particulier, il n'a pratiquement pas été signalé d'achat de voix, largement répandu lors des précédentes élections arméniennes. La police arménienne a déclaré avoir enregistré 144 rapports d'irrégularités diverses. Pour certains, l'opposition du nouveau parlement serait faible car les partis «Arménie prospère» et «Arménie lumineuse» ont soutenu la révolution des velours et «Arménie lumineuse» était jusqu'à ces élections allié de Nikol Pachinian au sein de l'alliance « Yelk » par laquelle ils sont entrés au parlement après les élections de 2017. Commentant ces résultats, Nikol Pachinian a rejeté les suggestions selon lesquelles sa victoire écrasante et la faible présence de l'opposition au parlement ne serait pas de bon augure pour la démocratisation de l'Arménie. Selon la

Commission électorale centrale, les scrutins ont été surveillés par plus de 500 observateurs étrangers, la plupart déployés par l'OSCE.

Tableau des résultats approuvés par la Commission électorale centrale:

1. L'alliance «Mon pas» - 70.44% (884849 votes)
2. Le parti «Arménie prospère» - 8.27% (103837 votes)
3. Le parti «Arménie lumineuse» - 6.37% (80049 votes)
4. Le parti Républicain - 4.7% (59068 votes)
5. Les Dachnak - 3.89% (48822 votes)
6. L'alliance «Menq/Nous» - 2% (25174 votes)
7. Le parti « Sasna Tsrer/ Enragés de Sassoun» - 1.82% (22868 votes)
8. Le parti «Etat de droit» - 0.99% (12390 votes)
9. Le parti socio-démocrate «Décision du citoyen» - 0.68% (8533 votes)
10. Le parti «Progrès national» - 0.33% (4122 votes)
11. Le parti «Renaissance chrétienne populaire» - 0.51% (6460 votes)

Robert Kocharian de nouveau arrêté / La presse indique que l'ancien Président Robert Kocharian a de nouveau été placé en détention vendredi. Rappelons qu'une procédure pénale est lancée contre le deuxième Président de l'Arménie, Robert Kocharian, dans le cadre de l'enquête sur les évènements du 1er mars 2008 (manifestations post-électorales ayant provoqué dix morts et deux cents blessés). Il est accusé sur la base de l'article 300.1 du Code Pénal de « renversement de l'ordre constitutionnel par consentement préalable avec des tiers ». Il a été mis en détention le 27 juillet 2018 puis relâché le 13 août trois semaines après sa première arrestation car la Constitution arménienne accordait à l'ex-président l'immunité de poursuites (cf. revue du 28 au 30 juillet 2018, revue du 14 août 2018). L'article 140 de la Constitution dispose: «Pendant la durée de ses pouvoirs et par la suite, le Président de la République ne peut faire l'objet de poursuites ni engager sa responsabilité pour les actes découlant de son statut». La Cour de cassation, la plus haute instance pénale du pays, a ordonné à la Cour d'appel de réexaminer l'affaire. Cette dernière a décidé cette fois-ci que les enquêteurs pouvaient maintenir R. Kocharian en détention provisoire. R. Kocharian a qualifié son arrestation de « vendetta » et de «décision politique» de Nikol Pachinian. La presse rappelle que Nikol Pachinian a joué un rôle clé dans les manifestations de 2008 et a passé près de deux ans en prison pour cette raison. Dans sa déclaration, R. Kocharian a de nouveau qualifié N. Pachinian de «principal organisateur des troubles». R. Kocharian a affirmé que l'ancien journaliste et militant de l'opposition tentait maintenant de «se nettoyer du sang» versé lors des troubles. Selon les avocats de R. Kocharian, le tribunal aurait agi sous une forte pression du gouvernement et des forces de l'ordre. A cet égard, la presse rappelle l'enregistrement de la conversation téléphonique entre le chef du Service d'enquête spéciale Sassoun Khachatrian et le chef du Service de sécurité nationale Artur Vanetsian où ce dernier dit avoir indiqué au juge de R. Kocharian de signer la décision d'arrestation « qu'il le veuille ou pas» (cf. revue du 12 septembre 2018, revue du 13 septembre 2018). Les avocats lient également l'arrestation aux élections législatives de dimanche, laissant entendre que N. Pachinian tentait ainsi de gagner davantage de voix.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

*Hayastani Hanrapetoutioun- **quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;** Hayots Achkhar- **quotidien, tirage-3500 exemplaires ;** Azg- **hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ;** Haykakan Jamanak- **quotidien, tirage-6500 exemplaires ;** Aravot- **quotidien, tirage- 2718 exemplaires ;** Jamanak- **quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;** **Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ;** **Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ;** Chorrord Ichkhanoutioun- **quotidien, tirage-5700 exemplaires ;** Golos Arménii-*

trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ; *Novoyé Vrémia* ***- trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam* ***- hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia* ***- bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun cas exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.